

Les étapes du SUIVI DE GROSSESSE

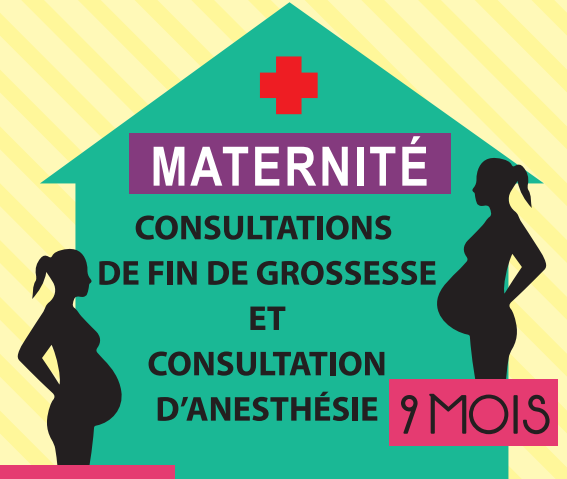


UNE CONSULTATION MENSUELLE EST NÉCESSAIRE

VOUS POUVEZ FAIRE SUIVRE VOTRE GROSSESSE EN CABINET LIBÉRAL, PMI, CENTRE DE SANTÉ OU À LA MATERNITÉ



AVEC QUI :
UNE SAGE-FEMME
UN GÉNÉRALISTE
UN GYNÉCOLOGUE OU
UN GYNÉCOLOGUE OBSTÉTRICIEN



8 MOIS

PRÉPARATION À LA NAISSANCE



6 MOIS

32SA :
3ÈME ÉCHOGRAPHIE



7 MOIS

DÉPISTAGE DU DIABÈTE



5 MOIS

22SA :
2ÈME ÉCHOGRAPHIE



4 MOIS

ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE



3 MOIS

DÉCLARATION DE GROSSESSE
SÉCURITÉ SOCIALE
ET CAF

BILAN PRÉNATAL

MARQUEURS SANGUINS DE TRISOMIE 21

12SA :
1ÈRE ÉCHOGRAPHIE

INSCRIPTION EN MATERNITÉ
LE PLUS TÔT POSSIBLE

**TEST POSITIF =
1ÈRE CONSULTATION
ET BILAN SANGUIN**

EN CAS D'ANTÉCÉDENTS OU DE COMPLICATIONS
SUIVI À LA MATERNITÉ



PERINAT 92
HAUTS-DE-SEINE